

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juillet 2026

ASSOCIATION CIDFF
52, rue Maréchal Foch
66000 PERPIGNAN

ASSOCIATION CIDFF

Siège social : 52, rue Maréchal Foch
66100 PERPIGNAN

SIREN 319 075 503

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIDFF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association CIDFF à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association CIDFF à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERPIGNAN,

Le 17 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

AUDITEURS STEPHANOIS,

Représenté par Julien CARBONNEILL



BILAN ACTIF

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	638,40	638,40				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				0,86		1,91
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...						
Autres immobilisations corporelles	67 173,82	64 198,98	2 974,84		5 396,43	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,03		0,04
Participations	15,00		15,00		15,00	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	100,00		100,00		100,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	67 927,22	64 837,38	3 089,84	0,90	5 511,43	1,95
Stocks et en-cours						
Créances				22,94		33,56
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	75 527,34		75 527,34		90 462,66	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances					19,56	
Charges constatées d'avance	3 379,25		3 379,25		4 151,05	
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	261 916,25		261 916,25	76,16	181 838,22	64,49
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	340 822,84		340 822,84	99,10	276 471,49	98,05
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	408 750,06	64 837,38	343 912,68	100	281 982,92	100

BILAN PASSIF

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		11,88		14,49
Fonds propres statutaires	40 869,53		40 869,53	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise		5,82		7,09
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	20 000,00		20 000,00	
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	124 159,86	36,10	104 905,46	37,20
Excédent ou déficit de l'exercice	35 001,92	10,18	19 254,40	6,83
Situation nette (sous-total)	220 031,31	63,98	185 029,39	65,62
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	220 031,31	63,98	185 029,39	65,62
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	14 819,59	4,31	8 193,59	2,91
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	14 819,59	4,31	8 193,59	2,91
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 430,81	4,49	19 107,47	6,78
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	300,00	0,09		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	5 161,00	1,50	2 686,89	0,95
Fournisseurs, factures non parvenues	6 820,98	1,98	4 808,00	1,71
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	71 286,99	20,73	56 207,58	19,93
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	10 062,00	2,93	5 950,00	2,11
TOTAL DES DETTES (IV)	109 061,78	31,71	88 759,94	31,48
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	343 912,68	100	281 982,92	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	310,00	170,00	140,00	82,35
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	35 207,64	29 155,10	6 052,54	20,76
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	478 004,97	412 067,14	65 937,83	16,00
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	2 580,00	390,00	2 190,00	561,54
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		30 853,89	-30 853,89	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	117,90	0,68	117,22	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	516 220,51	472 636,81	43 583,70	9,22
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	69 076,56	72 834,61	-3 758,05	-5,16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 678,41	1 599,82	78,59	4,91
Salaires	323 978,71	300 256,54	23 722,17	7,90
Cotisations sociales	78 232,91	71 638,88	6 594,03	9,20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 421,59	6 182,31	-3 760,72	-60,83
Dotations aux provisions	6 626,00	8 193,59	-1 567,59	-19,13
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	1,46	5,67	-4,21	-74,25
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	482 015,64	460 711,42	21 304,22	4,62
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	34 204,87	11 925,39	22 279,48	186,82

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 616,55	1 846,21	-229,66	-12,44
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	1 616,55	1 846,21	-229,66	-12,44
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	819,50	158,33	661,17	417,59
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	819,50	158,33	661,17	417,59
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	797,05	1 687,88	-890,83	-52,78
3-RÉSULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	35 001,92	13 613,27	21 388,65	157,12
Produits exceptionnels (V)		5 641,13	-5 641,13	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		5 641,13	-5 641,13	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	517 837,06	480 124,15	37 712,91	7,85
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	482 835,14	460 869,75	21 965,39	4,77
EXCÉDENT OU DÉFICIT	35 001,92	19 254,40	15 747,52	81,79
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature	25 115,61	25 184,97	-69,36	-0,28
Prestations en nature	40 967,60	123 248,85	-82 281,25	-66,76
Bénévolat		940,00	-940,00	-100,00
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	66 083,21	149 373,82	-83 290,61	-55,76
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	66 083,21	148 433,82	-82 350,61	-55,48
Prestations en nature				
Personnel bénévole		940,00	-940,00	-100,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	66 083,21	149 373,82	-83 290,61	-55,76
TOTAL	35 001,92	19 254,40	15 747,52	81,79



PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le CIDFF, Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, créé le 19 octobre 1979, a pour mission de favoriser l'autonomie des femmes, promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, valoriser la place des femmes et le rôle de la famille dans la société en :

- développant l'information et favorisant l'accès au droit
- promouvant l'égalité entre les femmes et les hommes par le développement d'activités spécifiques
- travaillant en partenariat avec les organismes compétents, publics, parapublics, privés afin de les informer des problèmes soulevés par les femmes et les familles et les inciter à rechercher des solutions adaptées.

Autres informations :

Agréés par décret n°2015-1745 du 23 décembre 2015 inscrit au Code de l'Action Sociale et de la Famille, les CIDFF sont des observateurs confirmés des problématiques sociétales (tenue de statistiques locales traitées nationalement) la polyvalence de leurs domaines d'intervention et leur maillage territorial contribuent au renforcement de la cohésion sociale.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 343 912,68 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 35 001,92 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements des biens décomposables

L'entité n'est pas concernée aucune immobilisation décomposable n'a été identifié.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		6-10
Matériel informatique		2-4
Mobilier		4-5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en produits.

Les subventions liées au fonctionnement de l'association sont comptabilisées en produits avec éventuellement la comptabilisation de produits constatés d'avances ou de produits à recevoir en fin d'exercice.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans les capitaux propres.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association ASSOC CIDFF.
- L'association ASSOC CIDFF est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association CIDFF des Pyrénées-Orientales a bénéficié en 2025 :

- d'une convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de Perpignan évaluée à 40 968 €
- de plusieurs conventions de mise à disposition de locaux avec la mairie de Perpignan évaluées à :
 - 21 945,02 € pour les locaux situés 52 Rue Foch à Perpignan
 - 2 393,62 € pour les locaux situés 1bis Rue de la Savonnerie à Perpignan
 - 776,97 € pour la mise à disposition des Maisons de quartier de Perpignan

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	638,40		
TOTAL	638,40		
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	8 194,50		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	58 979,32		
TOTAL	67 173,82		
Immobilisations financières			
Autres participations	15,00		
Prêts et autres immobilisations financières	100,00		
TOTAL	115,00		
TOTAL GENERAL	67 927,22		

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			638,40	
TOTAL			638,40	
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			8 194,50	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			58 979,32	
TOTAL			67 173,82	
Immobilisations financières				
Autres participations			15,00	
Prêts et autres immobilisations financières			100,00	
TOTAL			115,00	
TOTAL GENERAL			67 927,22	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	2		638,40			638,40
TOTAL			638,40			638,40
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencs divers	6-10		5 951,18	775,05		6 726,23
Matériel de bureau, informatique	3-5		55 826,21	1 646,54		57 472,75
TOTAL			61 777,39	2 421,59		64 198,98
TOTAL GENERAL			62 415,79	2 421,59		64 837,38

ETAT DES CRÉANCES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	100,00		100,00
Actif circulant			
Autres créances clients	75 527,34	75 527,34	
Charges constatées d'avance	3 379,25	3 379,25	
TOTAL	79 006,59	78 906,59	100,00

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	3 379,25
TOTAL	3 379,25

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	43 114,34
TOTAL	43 114,34

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Un contrat d'apport avec droit de reprise d'un montant de 20 000 € a été soucrit le 05.03.2024 auprès de l'association FRANCE ACTIVE. Cet apport avec droit de reprise a été consenti pour une durée de 60 mois (dont 24 mois de différé) et n'est assorti d'aucun intérêt.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	40 869,53				40 869,53
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	20 000,00				20 000,00
Report à nouveau	104 905,46		19 254,40		124 159,86
Excédent ou déficit de l'exercice	19 254,40		35 001,92	19 254,40	35 001,92
TOTAL	185 029,39		72 739,55	37 737,63	220 031,31

ETAT DES PROVISIONS

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risque d'un montant de 8 193,59 € a été comptabilisée au 31.12.2024 concernant l'action 2024 financée par le FAMI. Ce risque demeure en 2025.

L'action "Agir pour l'Intégration des femmes immigrées et lutter contre les discriminations" est co financée par le fonds d'Asile Migration et Intégration à hauteur de 33 132 €. Cette action est portée par la Fédération Régionale et réalisée par 8 CIDFF.

Le CIDFF 66 remplit ses objectifs, ce qui n'est pas le cas de plus de la moitié des autres CIDFF. Etant solidaires sur ce projet, cela pourrait avoir un impact significatif sur la réalisation de l'action et donc sur le versement des subventions qui pourrait être revu à la baisse.

Le Fonds Européen FAMI validera la prise en charge des dépenses qu'en fin d'année 2027. L'expérience des fonds européen et la situation des autres CIDFF sur cette action, invitent à la prudence et donc à mettre en place une provision pour risque de 20% de la subvention 2025 soit 6 626 €.

	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisée	Non utilisée	
Autres provisions pour risques et charges	8 193,59	6 626,00			14 819,59
TOTAL	8 193,59	6 626,00			14 819,59

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	15 430,81	3 853,19	11 577,62	
Fournisseurs et comptes rattachés	10 369,00	10 369,00		
Personnel et comptes rattachés	28 973,00	28 973,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 872,85	24 872,85		
Produits constatés d'avance	10 062,00	10 062,00		
TOTAL	89 707,66	78 130,04	11 577,62	

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	10 062,00
TOTAL	10 062,00

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 820,98
Dettes fiscales et sociales	38 454,00
TOTAL	45 274,98

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public	33 132,00	319 988,45	86 365,00	14 500,00	2 500,00	456 485,45
Subventions d'exploitation					21 519,52	21 519,52
TOTAL	33 132,00	319 988,45	86 365,00	14 500,00	24 019,52	478 004,97

ENGAGEMENTS

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 5 696,16 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ORIGINE DES RESSOURCES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Concours publics	Subventions	Contributions financières
Cotisations			310,00
Prestations diverses			30 936,00
Remboursement de frais par la fédération nationale			4 271,64
Concours Publics (UE - Etat - Coll. Territoriales - CAF...)	478 004,97		
Dons divers			2 580,00
TOTAL	478 004,97		38 097,64

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSOC CIDFF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS AUDITEURS STEPHANOIS
Compagnie régionale de Montpellier-Nîmes
8 boulevard Saint Assiscle 66000 PERPIGNAN

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 888,00	3 816,00
TOTAL	3 888,00	3 816,00